



## NEWSLETTER

### EDITO

Chers Lecteurs,

Je voudrais au nom du Conseil d'Administration du SPIB et en mon nom personnel en cette nouvelle année 2017, vous souhaiter ainsi qu'à tous ceux qui vont sont chers, nos voeux les meilleurs.



Puisse l'année 2017, être le début de toutes les espérances pour notre secteur, de manière durable. Un secteur important et fort, qui j'en suis certain continuera de relever tous les défis et enjeux, pour permettre l'avènement d'une Côte d'Ivoire plus verte, qui retrouvera peu à peu sa place de pays forestier, tout en garantissant son équilibre Social, Environnemental et Economique, au profit des générations présentes et futures.

Bonne lecture.

Boubacar Ben SALAH

JANVIER 2017

## SOMMAIRE

- Atelier de validation des projets des Textes de Décrets d'Application du Code Forestier 2
- Mission Délégation de l'ATIBT en Côte d'Ivoire 3
- Interview du Directeur Général de l'ATIBT 4
- Mission du Coordonnateur Projet au GABON 6
- Nouveau Facilitateur APV/FLEGT pour la Côte d'Ivoire 7
- Evolution Processus FLEGT - En Bref 8



# Atelier National Pour l'Adoption avec les Parties Prenantes des textes de décrets d'application de la Loi 2014-427 du 14 Juillet 2014 portant Code Forestier

Dans le cadre de la préparation des textes d'application de la loi N°2014-427 du 14 Juillet 2014, le secteur privé a multiplié les rencontres, les ateliers internes avec l'ensemble des membres du secteur privé pour travailler sur les différents projets de décrets d'application en vue de se mettre d'accord sur la forme et le fond, pour garantir une participation pertinente et efficace lors des ateliers pour soutenir l'adoption de textes réalistes et applicables.

Après les deux mini ateliers des parties prenantes qui se sont tenus respectivement les 11,12 et 13 Juillet 2016 pour le premier et les 14,15 et 16 septembre 2016 pour le second, le secteur privé a continué de travailler sur les projets de textes pour apporter leurs contributions. Plusieurs rencontres se sont tenues au SPIB avant l'Atelier National. Le secteur privé a été l'initiateur du décret portant spécifiquement sur le reboisement, il a entre autres propositions, suggéré la révision de la fiscalité forestière au regard du nouveau code forestier et des nouveaux défis et enjeux du «Monde forestier et du Commerce associé».

L'Atelier National avait pour objectif d'adopter les projets de textes de décrets avec toutes les différentes composantes de la société ivoirienne qui sont concernées par la question forestière.

Il est évident que l'Atelier National a permis d'améliorer encore plus les propositions de textes avec l'apport et l'expertise des uns et des autres, cependant il reste plusieurs étapes à franchir. Les parties prenantes sont toujours dans l'attente des versions finales à leur remettre par le Ministère des Eaux et forêts, une fois le travail de finalisation achevé par le Cabinet Ernest et Young, pour permettre aux différentes parties prenantes de s'assurer de la prise en compte de leurs contributions validées lors de l'Atelier National.



## Mission du Directeur Général et de la Coordinatrice en charge des Projets FLEGT de l'ATIBT du 19 au 25 Octobre 2016

Le Nouveau Directeur Général de l'ATIBT, Monsieur Benoit JOBBE-DUVAL et la nouvelle Coordinatrice ATIBT en charge des projets FLEGT, Jacqueline VAN DE POL, ont séjourné du 19 au 25 Octobre 2016 en Côte d'Ivoire.

Rappelons que le Directeur Général de l'ATIBT est un habitué de la Côte d'Ivoire pour y avoir séjourné et travaillé durant plusieurs années.

Mme Jacqueline Lardit-Van-de Pol était à sa deuxième Mission en Côte d'Ivoire. Sa présence en Côte d'Ivoire a notamment permis de finaliser la préparation de l'avenant que le SPIB avec l'appui technique de l'ATIBT, devraient soumettre à l'Union Européenne.

La mission de la délégation de l'ATIBT avec à sa tête son Directeur Général a été l'occasion pour elle de rencontrer les acteurs de la filière bois, notamment les membres du Conseil d'Administration du SPIB, Monsieur le Directeur de Cabinet du MINEF, SORO DOPLÉ, la Délégation de l'Union Européenne, les Industriels installés à Adzopé, le point Focal du processus APV/flegt et d'autres acteurs intervenant dans le monde forestier et agricole comme l'APROMAC et l'ONG AVSI.

La Délégation de l'ATIBT a exhorté le secteur privé à participer activement aux travaux de projets de rédaction des textes de décrets d'application du code forestier et de s'y impliquer fortement en tant qu'acteur majeur pour sa mise en oeuvre.

L'appui de la Délégation de l'ATIBT dans le cadre de la stratégie de la mise en oeuvre du projet UE et de la préparation de l'avenant d'orientation du projet a été primordial.

A l'occasion de la visite de Monsieur le Directeur Général de l'ATIBT, il nous a fait l'honneur de nous accorder une interview.



# Interviem du Directeur Général de l'ATIBT

## ( Association Technique International des Bois Tropicaux )



### Quelles sont les missions de l'Association technique internationale des bois tropicaux ?

L'ATIBT assure historiquement un rôle technique pour la meilleure connaissance des bois tropicaux, et aujourd'hui se penche particulièrement sur les questions de promotion d'un commerce durable, éthique et légal des bois tropicaux en tant que matière première naturelle et renouvelable. Cette activité reste importante pour le développement socio-économique des pays producteurs, et elle est pour les pays consommateurs une source de matières premières destinées à de multiples utilisations industrielles que nous nous efforçons aujourd'hui de promouvoir au travers de nos différents programmes de travail.

### La Côte d'Ivoire est-elle membre de l'association ?

Oui, la Côte d'Ivoire est membre de l'ATIBT depuis le 15 avril 2013, suite à une Convention signée entre le Ministère des Eaux et Forêts, le Ministère de l'Environnement, et l'ATIBT.

### Vous venez d'effectuer un séjour en Côte d'Ivoire du 19 au 25 Octobre 2016.

#### Quel était l'objectif de cette mission ?

Il s'agissait avant tout de prendre contact avec notre partenaire du secteur privé, le SPIB, ses membres, et de rencontrer bien entendu les autorités du Ministère des Eaux et Forêts. Tout cela dans le but de nous intéresser au processus de négociation en cours sur le FLEGT, et plus généralement, de prendre part aux différentes réflexions en cours sur l'avenir de la filière forêt bois de la Côte d'Ivoire. Il faut souligner qu'actuellement, la filière bois du pays est extrêmement affaiblie et préoccupée par son avenir, en raison de la dégradation de la forêt, mais également en raison de l'absence de vrai dialogue entre autorités et secteur privé, privant ainsi la filière d'une réflexion de fond sur les causes de son désarroi et sur les mesures qu'il serait urgent de prendre. Ce séjour a eu lieu conjointement avec la responsable du projet FLEGT de l'ATIBT, Jacqueline van de Pol.

#### Quels sont les acteurs que vous avez pu rencontrer ?

Du côté des autorités, nous avons principalement rencontré M. Soro Dople, Directeur de Cabinet de son excellence M. le Ministre des Eaux et Forêts, et une partie de son équipe. Nous avons aussi rencontré le point focal FLEGT, le Colonel Arafan Haidara. Pour le secteur privé, nous avons rencontré le Secrétaire Général du SPIB, M. Boubacar Ben Salah, et certains membres du Conseil d'Administration du SPIB, comme M. Liverani (Tranchivoire), M. Decoleneker (STBO), M. Dassi, ainsi que d'autres responsables d'entreprises affiliées ou non au SPIB. Nous avons rencontré également Mme Daniel Rofi, chef de la Coopération de la DUE.

#### Etes-vous resté uniquement à Abidjan ?

Je suis allé à Adzopé, rencontrer les industriels localisés dans cette localité ; je n'ai malheureusement pas eu le temps d'aller à San Pedro.



## **Le secteur forestier/bois est sinistré, quelles sont les lueurs d'espoirs ?**

Avant tout, il faut de la cohésion. Les acteurs de la filière doivent se regrouper, mieux échanger entre eux, et travailler ensemble pour faire parvenir des messages clairs et constructifs aux autorités. Celles-ci sont en train de réfléchir, et elles doivent associer sans tarder le secteur privé à ses propres réflexions. Ensuite, il faut prendre des mesures de sauvegarde du secteur. Il est nécessaire d'agir sur plusieurs fronts ; adapter la fiscalité aux possibilités réelles des entreprises ; mettre en place les initiatives permettant de reconstituer le couvert forestier en associant très étroitement les acteurs de la filière et en leur garantissant l'accès à la ressource qu'ils ont en partie constituée aussi avec leurs efforts.

## **La Côte d'Ivoire est engagée dans le processus APV/FLEGT, Pensez-vous que le FLEGT peut véritablement sauver la forêt ivoirienne fortement dégradée ?**

C'est très clairement l'un des grands objectifs poursuivis. La lutte contre le bois illégal est nécessaire, car l'exploitation illicite est pour partie la cause de la déforestation.

Par ailleurs, le travail actuel sur les textes d'application du Code Forestier doit permettre d'avoir les bases nécessaires à la protection de l'existant, mais aussi à la mise en place d'une sylviculture qui doit être le fer de lance de la forêt cultivée de demain.

## **Le secteur industriel est fortement concurrencé par le sciage clandestin, qui prend de plus en plus d'importance au regard de la forte demande du marché domestique, quelle est votre vision pour la résolution de cette problématique ?**

Intensifier la lutte contre l'exploitation, illégale tout en essayant de répondre aux causes de ce phénomène.

## **Le secteur Industriel du bois est bien développé mais il est confronté à la question d'approvisionnement en bois, quels conseils pourriez vous donner aux industriels ?**

Le secteur bois ivoirien possède un outil industriel unique en Afrique de l'Ouest et Centrale, mais il manque de la cohésion entre ses acteurs. Je leur

conseille de s'unir véritablement pour établir une charte commune, qui soit la base de leur développement, et permette de se faire entendre des autorités.

## **La Côte d'Ivoire dispose d'un nouveau code forestier depuis le 14 Juillet 2014, date de sa promulgation par l'Assemblée Nationale, Quel regard portez-vous sur celui ci ?**

Ceci est une excellente chose, il faut souhaiter que les décrets d'application viennent répondre aux attentes des acteurs du secteur.

## **Quelle approche pour une agriculture ivoirienne performante et une déforestation réduite à zéro ?**

L'agriculture Ivoirienne est forte est diversifiée. Mais si nous parlons de la filière cacao, celle-ci est pour partie menacée en raison des modifications climatiques qui résultent de la dégradation de la forêt. Il faut donc privilégier les projets agricoles « zéro déforestation » et développer les initiatives cacao-forêt, et agir ainsi conjointement sur les deux productions, qui doivent coexister et se développer en synergie. L'agroforesterie, les plantations forestières, la régénération forestière assistée, sont autant de pistes à poursuivre et à renforcer.

## **Pensez Vous que qu'il est impératif d'aller vers les énergies renouvelables pour faire face au défi de la consommation d'énergie sur le continent et ainsi réduire la pression sur la forêt ?**

Bien entendu, les énergies renouvelables doivent être développées, de manière à satisfaire pour partie les besoins d'une population en forte augmentation.

## **Quel bilan faites-vous de cette mission ?**

Cette mission m'a permis de reprendre contact avec la Côte d'Ivoire, pays que je connais, peu après mon arrivée à l'ATIBT. C'est un moment difficile pour notre secteur d'activité, mais je suis convaincu que nous sommes à un tournant et que de nouvelles initiatives vont être mises en place. Il est nécessaire d'agir rapidement, sous peine d'assister à la poursuite de la dégradation forestière, avec des conséquences qui iront bien au-delà de la seule filière forêt-bois. Les autorités ont bien compris les enjeux, avec un objectif de reconstitution du couvert forestier à hauteur de 20%. L'ATIBT collaborera dans toute la mesure du possible pour aider le secteur privé à être acteur de ce développement. Mais le temps presse...



## Mission du Coordonnateur du Projet Secteur Privé au Gabon du 27 au 30 Novembre 2016

Dans le cadre des partages d'expériences, les Syndicats Africains, Membres de l'ATIBT, se sont retrouvés à Libreville, pour partager leurs expériences sur le processus APV/FLEGT de leurs pays respectifs.

Les pays représentés étaient, le Gabon, le Cameroun, la Côte d'Ivoire et la République Démocratique du Congo, nous avons enregistré la participation de l'expert Flegt pour le Congo Brazzaville.

Chacun a partagé librement avec ses pairs les différentes expériences du processus APV/FLEGT de leurs pays. Une analyse de toutes ces communications ont permis à chaque participant de repartir dans son pays avec les acquis de cette enrichissante rencontre. Le problème du marché domestique a vu l'approche de chaque pays, ce qui devrait permettre à chacun de tirer les meilleurs enseignements pour répondre au mieux à cet épineux problème que rencontrent les pays dans le cadre du processus Flegt et surtout comment les adapter au contexte particulier de chaque pays.

La Coordinatrice de projets APV/FLEGT de l'ATIBT, Madame Jacqueline VAN DE POL, nous a instruit sur les avancées de l'APV dans le monde. Toutes ces informations ont renforcé les capacités des participants. Il a été convenu de renouveler ce genre de rencontres, Abidjan a été choisi comme la prochaine destination.



## Un Nouveau Facilitateur pour la Côte d'Ivoire - APV/FLEGT Rencontre avec le Secteur Privé le 25 Janvier 2017

Le Nouveau Facilitateur pour la Côte d'Ivoire pour le processus APV/FLEGT, qui remplace Mme Marta BRIGONE, appelée à d'autre fonction est Monsieur Rodrigue NGONZO.

Arrivé pour prendre fonction depuis seulement quelques jours, le facilitateur a fait l'honneur de recevoir le 25 Janvier 2017, les membres du Collège secteur privé à la facilitation pour échanger sur les avancées du processus Flegt en CI. Il a tenu à rappeler quelles étaient ses attributions pour une plus grande clarté dans la collaboration avec les différentes parties prenantes.

Les échanges ont été très enrichissants et sincères, ce qui augure d'une franche collaboration.

Le collègue secteur privé n'a pas manqué de rappeler que le processus représente pour lui, un atout majeur pour relever les nouveaux défis en matière d'exigences commerciales du marché du bois.

Le secteur privé continuera d'assumer pleinement le rôle qui est le sien dans le cadre du processus et a tenu à l'affirmer au nouveau facilitateur qui est en train de prendre ses marques.

Akwaba Monsieur le Facilitateur!



### Les étapes :

- Finalisation SVL et Traçabilité;
- Finalisation inclusion du Marché Local ;
- Textes décrets d'application du Code Forestier;

### Quelques dates :

#### Février 2016

09.02 : Réunion du Comité Technique de Négociation (CTN) au siège du SPIB.

#### Mars 2016

01.03 : Réunion du Comité Technique de Négociation (CTN) au siège du SPIB.

03.03 : Vidéoconférence au siège de la délégation de l'UE à Abidjan.

du 10 au 11.03 : Atelier du Comité Technique de Négociation (CTN) au siège du GIZ.

#### Avril 2015

05.04 : Réunion du Comité Technique de Négociation (CTN) au siège du SPIB.

#### Mai 2016

04.05 : Réunion du Comité Technique de Négociation (CTN) au siège du SPIB.

26.05 : Vidéoconférence au siège de la délégation de l'UE à Abidjan.

#### Août 2016

17.08 : Réunion du Comité Technique de Négociation (CTN) au siège du SPIB.

#### Septembre 2016

08.09 : Réunion du Comité Technique de Négociation (CTN) au siège du SPIB.

#### Novembre 2016

du 07 au 08.11 : Atelier pour améliorer les performances des parties prenantes impliquées dans les négociations de l'APV/FLEGT en vue de finaliser l'annexe SVL et d'une coordination des travaux.

- Les 26 et 27 Juillet 2016, s'est tenu, l' atelier d'information et de formation du Comité National REDD+, le Président du SPIB est membre du Comité.
- L'Atelier National de Validation des textes de décrets d'application du Code forestier s'est tenu les 3 et 4 Novembre 2016.
- La COP22 s'est tenue au Maroc dans la ville de Marrakech, du 7 au 18 Novembre 2016, la Côte d'Ivoire a été représentée au plus haut niveau avec la participation de Son Excellence, Alassane OUATTARA, Président de la République.
- Depuis le 11 Janvier 2017, Le Général Issa COULIBALY est le nouveau Ministre des Eaux et Forêts.
- Forum ATIBT du 3 au 7 Mars à DUBAI.
- Batimat Egypte du 9 au 11 Mars au CAIRE.

